

Offre promotionnelle : Lancement de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)Fin de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)

Différences / avantages de l'offre promotionnelle :

Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée	Tango Services SA	
1.1. Adresse	177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange	
Helpdesk [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service clientèle [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service technique [joignable de 9h à 18h, du Lundi au Vendredi]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
Service réclamation/médiation [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
	adresse	Tango Boîte Postale 32 L-8005 Bertrange Luxembourg
Service facturation [joignable de 8h à 22h, du Lundi au Vendredi joignable de 8h à 20h, le Samedi, Dimanche et jours fériés]	numéro téléphone	800 77777
	e-mail	info@tango.lu
1.2. Site Web	www.tango.lu	

Dernière mise à jour le 19/11/2014, tarifs en vigueur à partir du 1/01/2015

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise

2. Nom de l'offre	Easy Pronto	
3. Contrat		
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	Conditions générales : <a href="http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/New_06_01_2011/CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO.pdf">http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/New_06_01_2011/CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO.pdf</a> Conditions particulières : <a href="http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/CONDITIONS%20PARTICULIERES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO%20MOBILE_11082012.pdf">http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/CONDITIONS%20PARTICULIERES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO%20MOBILE_11082012.pdf</a> Extrait des conditions générales et particulières : <a href="http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/New%2006_01_2011_V2/EXTRAIT%20DES%20CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO6-01.11.pdf">http://www.tango.lu/documents/fck/file/01_Conditions%20Generales%20et%20Particuli%20eres/New%2006_01_2011_V2/EXTRAIT%20DES%20CONDITIONS%20GENERALES%20POUR%20LES%20SERVICES%20TANGO6-01.11.pdf</a>	
3.2. Description du service	L'option Easy Pronto vous permet de contrôler vos coûts de communication en prépayé. Appels inclus vers mobiles Tango Uniquement compatible avec l'offre prépayée Pronto	
3.3. Valable à partir du	01.01.2015	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	1 mois  Easy Pronto est actif pendant 30 jours. Il sera renouvelé automatiquement et tacitement si le solde de la carte prépayée est suffisant à la fin des 30 jours.

3.5.	Délai contractuel de fourniture	[jours]	Non applicable
3.6.	Délai commercial de fourniture	[jours]	Non applicable
3.7.	Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Non applicable
3.8.	Frais d'initialisation de l'offre	[€]	Non applicable
3.9.	Rythme de facturation	[s/s]	60/15
3.10.	Définition heures pleines (peak hours)	Non applicable	
3.11.	Définition heures creuses (off-peak hours)	Non applicable	
3.12.	Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)		
3.13.	Résiliation du contrat (décrire)		
<p><b>Règles de résiliation</b></p> <p>En application de l'article 3.20 des Conditions Générales pour les Services Tango, les règles en cas de résiliation sont les suivantes.</p> <p><u>Résiliation par Tango.</u></p> <p>Les Contrats peuvent être suspendus totalement ou partiellement par Tango, sans mise en demeure préalable dans les cas prévus à l'article 3.20.1 de nos Conditions Générales. Il s'agit notamment des cas de fraude du Client, de retard ou de défaut de paiement et de perturbation des réseaux, de non-respect par le Client de ses obligations envers Tango nées du Contrat, des conditions d'utilisation des Services.</p> <p>En cas de résiliation du Contrat aux torts du client, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles. Le Client est tenu de payer à Tango :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ;</li> <li>- dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit reprise dans la Liste ci-dessous.</li> </ul> <p><u>Résiliation par le Client.</u></p> <p>Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée indéterminée. Le Client peut résilier son contrat à durée indéterminée à tout moment par lettre recommandée. La résiliation aura lieu dans les 15 jours calendrier suivant la réception de la demande du Client.</p> <p>Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée déterminée.</p> <p>En cas de motifs légitimes :</p> <p>Le client peut mettre fin au Contrat pendant la période d'engagement minimum pour motif légitime c'est à dire en cas de survenance en cours du contrat d'un évènement imprévisible Si des Equipements ont été fournis et/ou loués par Tango au Client et/ou si le Client a souscrit à une option GSM ou bénéficie d'une subvention d'équipement, le Client devra retourner les Equipements complets (accessoires inclus) en bon état et dans un emballage adapté dans un délai maximum de 15 (quinze) jours à compter de la désactivation du service. A défaut, Tango pourra facturer au Client le montant des redevances dues au titre d'une option GSM ou d'une subvention d'équipement s'il y a lieu, à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie jusqu'à son terme suivant la Liste reprise ci-dessous.</p>			

<p>Dans le cas d'un Service et/ou Option de communications avec subvention d'un Equipement, le Client reste redevable d'une indemnité correspondant à la valeur résiduelle de l'Equipement au moment de la résiliation communiquée par Tango suivant Liste reprise ci-dessous.</p> <p>Absence de motifs légitimes :</p> <p>Dans ce cas, le Client est tenu de payer à Tango :- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ;- dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit.</p> <p>Vaut résiliation du contrat lorsque la carte prépayée n'était pas rechargée pendant 13 mois. Le contrat sera résilié de plein droit au terme de ce délai. Deux (2) semaines avant l'expiration de ce délai, le client reçoit un SMS d'avertissement en lui indiquant les conséquences de l'absence de rechargement et des possibilités de convertir son crédit d'appel restant.</p> <p>En conséquence de cette résiliation, la carte SIM sera désactivée. Par la suite l'accessibilité active et passive et la conservation du numéro n'est plus possible</p> <p>Easy Pronto est actif pendant 30 jours. Il sera renouvelé automatiquement et tacitement si le solde de la carte prépayée est suffisant à la fin des 30 jours.</p>		
3.14. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux		
Aucun		
3.15. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants		
Non applicable		
3.16. Accès aux services VoIP garantie via GPRS (décrire)		
Non applicable		
3.17. Option(s) (à énumérer et décrire)		
<b>4. Coûts du service</b>		
4.1. Abonnement mensuel	[€]	Easy Pronto 10 : pour 10,50€, vos appels illimités vers les mobiles Tango pendant 30 jours  Easy Pronto 15 : pour 15,50 €, vos appels et SMS illimités vers les mobiles Tango pendant 30 jours
4.2. Carte prépayée	[€]	Option de la carte prépayée Pronto
4.3. Possibilité de rechargement	[€]	Easy Pronto est actif pendant 30 jours. Il sera renouvelé automatiquement et tacitement si le solde de la carte prépayée est suffisant à la fin des 30 jours.
4.4. Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€]	Recharger la carte au minimum 1 fois sur une période de 13 mois afin de garder la carte SIM et le numéro de mobile actifs.
4.5. Consommation mensuelle incluse	[€]	Non
4.6. Consultation de la messagerie vocale	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.7. Facture par email (Réduction)	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.8. Facture détaillée par numéro	[€]	Voir carte prépayée Pronto

envoyée par email (Réduction)		
4.9. Facture en ligne (webbilling)	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.10. Fonction d'appel en conférence	{€}	Voir carte prépayée Pronto
4.11. Accès aux services WAP de l'opérateur	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.12. Carte SIM supplémentaire		
4.13. Blocage de la carte SIM	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.14. Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.15. 1 numéro de groupe et 1 numéro secondaire	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.16. 2 mêmes numéros	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.17. Changement de carte SIM	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.18. Changement de numéro de téléphone mobile	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.19. Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.20. Choix de son numéro de téléphone	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.21. Demande de code PUK/PIN	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.22. Déblocage du SIMLOCK du téléphone mobile	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.23. Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.24. Messagerie vocale	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.25. Désactivation de la messagerie vocale	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.26. Changement d'adresse de facturation	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.27. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.28. Inscription dans l'annuaire	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.29. Envoi d'un mail via un SMS	[€]	Voir carte prépayée Pronto
4.30. Option(s) (à énumérer et décrire)		

5. Coûts communications nationales hors options	
5.1. Appels nationaux vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]	
5.1.1	<p><b>Vers le réseau mobile Tang</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclus Easy Pronto 10 (appels) :</li> </ul> <p>Ce service avec un volume dit « illimité » est soumis à des règles d'usage « Fair Use Policy » suivantes : une consommation de 170 minutes par jour. Au-delà, chaque minute sera facturée 0,0712€/minute. Le Client recevra un SMS pour l'informer qu'il a atteint 100% des seuils précités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Easy Pronto 15 (appels &amp; SMS) :</li> </ul> <p>Ce service avec un volume dit « illimité » est soumis à des règles d'usage « Fair Use Policy » suivantes : une consommation (appel voix) de 170 minutes par jour et une consommation SMS de 170 SMS par jour. Au-delà, chaque minute sera facturée 0,0712€/minute et chaque SMS sera facturé 0,1221€/SMS. Le Client recevra un SMS pour l'informer qu'il a atteint 100% des seuils précités</p>
5.1.2	<p><b>Vers les autres réseaux mobiles</b> Voir carte prépayée Pronto</p>
5.2. Appels nationaux vers les numéros fixes (peak/off-peak) [€/min]	
5.2.1	Voir carte prépayée Pronto
5.2.2	
5.3. Appels nationaux vers les numéros VoIP1 (peak/off-peak) [€/min]	

<sup>1</sup> Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

5.3.1	
5.3.2	
5.4. Appels vidéo vers les numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]	
5.4.1	Voir carte prépayée Pronto

5.4.2		
5.5. Consultation de sa messagerie vocale (peak/off-peak) [€/min]		
5.5.1	Voir carte prépayée Pronto	
5.5.2		
5.6. Option(s) communications nationales (à énumérer et décrire)		
5.7. SMS (Service de messagerie)		
5.7.1. Réception SMS	[€/SMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.7.2. Envoi vers le même réseau mobile	[€/SMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.7.3. Envoi vers les autres réseaux mobiles nationaux	[€/SMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.7.4. Option(s) SMS national (à énumérer et décrire)		
5.8. MMS (Service de messagerie multimédia)		
5.8.1. Réception MMS	[€/MMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.8.2. Envoi MMS vers le même réseau mobile	[€/MMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.8.3. Envoi MMS vers les autres réseaux mobiles nationaux	[€/MMS]	Voir carte prépayée Pronto
5.8.4. Option(s) MMS national (à énumérer et décrire)		

<b>6. Coûts communications nationales hors options</b>							
6.1.	Connexion data mobile national	[€/MB]	Voir carte prépayée Pronto				
6.2. Option(s) connexion data mobile national (à énumérer et décrire)							
<b>7. Coûts communications nationales vers internationales</b>							
<b>7.1. Zone x <sup>2</sup> (Veuillez ajouter les zones définies)</b>							
7.1.1.	Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	Voir carte prépayée Pronto				
7.1.2.	Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	Voir carte prépayée Pronto				
7.1.3.	Envoi SMS	[€/SMS]	Voir carte prépayée Pronto				
7.1.4.	Envoi MMS	[€/MMS]	Voir carte prépayée Pronto				
7.2. Option(s) appels internationales (à énumérer et décrire)							
7.3. Option(s) envoi SMS (à énumérer et décrire)							
7.4. Option(s) envoi MMS nationales vers internationales (à énumérer et décrire)							
<b>8. Communications émises à l'étranger (Roaming)</b>							
		[€/min]					
Zone x <sup>3</sup> (Veuillez ajouter les zones définies)							
		Appels vers les zones internationales (€/min)					Appel reçu
Vous êtes en zones roaming	Zone x	Zone x+1	Zone x+2			Zone x+n	
Zone x	Voir carte prépayée Pronto						
Zone x+1							
Zone x+2							
Zone x+n							
<b>9. SMS et MMS envoyés depuis l'étranger [€/SMS ; €/MMS] (Veuillez ajouter les zones définies)</b>							
Envoyer vers les zones	des SMS			des MMS			
Depuis la zone x	Voir carte prépayée Pronto						
Depuis la zone x+1							
Depuis la zone x+2							
Depuis la zone x+n							

<sup>2</sup> L'entreprise notifiée définira elle-même les zones et le nombre de zones.

<sup>3</sup> L'entreprise notifiée définira elle-même les zones et le nombre de zones.



9.1. Option(s) SMS envoyés depuis l'étranger (à énumérer et décrire)		
9.2. Option(s) MMS envoyés depuis l'étranger s (à énumérer et décrire)		
<b>10. Connexion data mobile depuis l'étranger (Veuillez ajouter les zones définies)</b>		
de la zone x	[€/MB]	Voir carte prépayée Pronto
10.1. Option(s) connexion data mobile depuis l'étranger (à énumérer et décrire)		
<b>11. Frais supplémentaires</b>		
11.1. Duplicata du contrat	[€]	Voir carte prépayée Pronto
11.2. Duplicata de la facture de base	[€]	Voir carte prépayée Pronto
11.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	Voir carte prépayée Pronto
<b>12. Divers</b>		
Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]		
<b>13. Options (à énumérer et décrire)</b>		